

Consultation sur le projet de Plan de développement durable de Québec

« Nous sommes des étudiants en sciences humaines au Centre matapédien d'études collégiales. Dans le cadre du cours «Géographie : études régionales du Québec » nous avons cru intéressant de donner notre avis sur le développement durable de Québec. Nous sommes très préoccupés par l'environnement et c'est pour cette raison que nous soumettons ce mémoire. »

Par :

Christine Barrette
Sonia Blouin
Rémi Boulianne
mCindy Gendron
Jérémie Héon-Miousse
Cédric Lefrançois
Jany- France Michaud
Claudia Pâquet
Marc-André Raymond

Piloté par :
Nathalie Girard

Amqui, le 10 février 2005

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION.....	1
1. COMMENTAIRES SUR LA DÉMARCHE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION.....	1
1.1 Orientation 1.....	1
1.2 Orientation 3.....	1
1.3 Orientation 4.....	2
1.4 Orientation 6.....	2
2. COMMENTAIRES SUR L'AVANT-PROJET DE LOI.....	2
3. ACTIONS QUE NOUS SERIONS PRÊTS À MENER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC.....	3
CONCLUSION.....	4

Introduction

Dans le cadre des consultations publiques concernant le Plan de développement durable du Québec, nous avons décidé de préparer un mémoire pour faire valoir notre point de vue face à l'avenir de notre collectivité. Dans ce document, vous retrouverez nos demandes et les correctifs que nous souhaiterions voir apporter à la stratégie et au projet de loi sur le développement durable. Enfin, nous avons aussi rassemblé les initiatives que nous serions prêts à mener pour contribuer au développement durable.

1. Commentaires sur la démarche proposée dans le document de consultation

1.1 Orientation 1

Ce que nous avons pu constater à la lumière de la première orientation du Plan de développement durable est :

- que passer de 5% à 8% de zones protégées n'est pas suffisant. Nous croyons que si on augmente le nombre de zones protégées, on doit aussi permettre qu'il y ait plus de personnes affectées à la surveillance de ces zones.
- que nous devons interdire les coupes à blanc et aussi forcer le reboisement. Aussi, on devrait exercer un contrôle beaucoup plus rigoureux en ce qui concerne les activités forestières.
- que les caribous du Mont Jacques-Cartier (espèce vulnérable) doivent rester encore sous surveillance afin qu'on voit l'évolution de leur situation. Ainsi, on pourra protéger cette espèce qui est menacée (peut-être pourrait-on l'inclure dans les espèces menacées).

1.2 Orientation 3

- Nous demandons à ce que le gouvernement du Québec légifère dans le domaine de la commercialisation des OVM et des OGM dans les plus brefs délais. Nous exigeons à ce que les produits contenant des OVM ou des OGM soient clairement étiquetés et que cet étiquetage soit encadré.
- En vertu du principe de précaution cité dans le document de consultation, nous croyons fermement que l'utilisation d'OGM et d'OVM doit être plus strictement encadrée pour éviter tout risque de dommage grave ou irréversible à la diversité.

1.3 Orientation 4

- Comme les autochtones ont des privilèges concernant leurs droits et que certains d'entre eux en abusent, nous croyons que ceux-ci devraient avoir les mêmes pénalités que nous. Par exemple, dans le cas de la pêche, ils ne possèdent aucun quota, par conséquent, ils sont peu touchés par la sauvegarde de la biodiversité.
- Il est mentionné que tous devraient faire sa part dans le projet du développement durable (les autochtones, les jeunes, les ONG, les organismes publics régionaux et locaux), mais les industries n'ont pas été incluses dans ce point. Pourtant, celles-ci sont d'importants pollueurs de l'environnement.
- En ce qui concerne la sensibilisation envers les jeunes, nous sommes conscients que ceux du monde rural sont plus susceptibles à comprendre le phénomène que ceux des milieux urbains. Il serait donc intéressant que les jeunes du monde urbain puissent faire des sorties dans des parcs naturels (réserve faunique) pour que ceux-ci prennent conscience de la fragilité de ce qui les entourent.
- Pour ce qui est des industries, nous pensons qu'il y aurait un moyen pour les inciter à participer au développement durable. Une côte de noblesse plus élevée (Iso 14 000) avec des normes plus strictes devrait contribuer à augmenter le taux de participation des industries.

1.4 Orientation 6

- Nous estimons qu'il ne faut pas seulement exporter notre expertise, mais aussi importer les bonnes idées des autres pays et des autres provinces. Dans ce principe de développement durable, nous devons rester humbles et s'inspirer des expériences bénéfiques des autres contrées.

2. Commentaires sur l'avant-projet de loi

CHAPITRE II

SECTION I

5.

6° « accès au savoir »

L'éducation est un indicateur de développement. Or, les coupures au niveau des bourses d'études constituent un obstacle au développement durable puisqu'elles empêchent la population de recevoir une formation adéquate, ce qui peut nuire à la stimulation de l'innovation et la sensibilisation de la population.

11° « respect de la capacité de support des écosystèmes »

La notion de seuil laisse perplexe car les seuils sont souvent trop élevés pour ne pas être trop contraignants pour les industries. Le développement économique, mais à quel prix?

13° « pollueur/utilisateur payeur »

Les personnes doivent être ciblées, mais les entreprises, industries, commerces et institutions ne doivent pas être oubliées et doivent également contribuer aux efforts de développement durable.

Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation, mais aussi de leur post-consommation.

7.

« Le ministre de l'Environnement, seul ou en collaboration avec d'autres ministres... »

Il serait très intéressant que la collaboration se fasse dès maintenant. La notoriété serait dès lors démontrée. De plus, cet exemple de collaboration pourrait être réutilisé dans l'orientation 6 de la Stratégie au niveau national et international.

20.

« L'article 10 de la Loi sur le ministère de l'Environnement est remplacé par le suivant :

Le ministre de l'Environnement est chargé d'assurer la protection de l'environnement.

Il est également chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect, particulièrement dans leur volet environnemental... »

Dans le développement durable, il ne faut pas négliger les volets social et économique. Ces volets pourraient être chapeautés parallèlement et en concertation avec les ministères qui en sont responsables. Ainsi, le développement durable cheminerait également sur tous les fronts.

3. Actions que nous serions prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec

- Faire d'autres mémoires de ce type.
- Participer au comité École verte de Brundtland et aux activités organisées.
- Poursuivre et améliorer la récupération des matières recyclables.
- Faire de la sensibilisation dans les écoles primaires.
- Changer nos habitudes de consommation.
- Composter.
- Participer à des corvées de nettoyage des rives des cours d'eau de la région.

- Réduire et si possible éliminer les achats de produits contenant des OVM ou OGM.
- Nous sommes prêts à payer plus cher pour des produits équitables (nous avons mis en place un café équitable « ÉquiTasse » dans notre établissement).

Conclusion

En guise de conclusion, nous sommes fiers d'avoir créé notre mémoire pour essayer de changer les points qui, d'après nous, pourraient être peaufinés au niveau du plan de développement durable. Nous espérons que vous tiendrez compte de nos suggestions et que nos opinions contribueront au développement durable du Québec.